



ASP B

Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois

06540 Breil-sur-Roya

www.ASPB.fr – contact@aspb.fr

Association loi 1901 – JO du 13 avril 2013

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Projet soumis au vote de l'AG

Organisation d'une *Conférence de consensus* pour la définition d'un projet de restauration durable du village historique de Breil-sur-Roya

Donner du sens aux décisions relatives à l'aménagement du territoire communal.

De meilleurs débats, de haut niveau, pour de meilleures décisions.

L'ASPB propose à son Assemblée générale 2022 la mise en place, par son Conseil d'administration, d'une *Conférence de consensus pour la définition d'un projet de restauration durable du village de Breil*.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie de *Démocratie participative* soutenue par l'Etat français, et de la *Charte de participation du public* du ministère de l'Ecologie.

Le processus se déroulera en relation étroite avec le maire de Breil-sur-Roya, garant des institutions. L'ASPB s'occupera de la logistique et veillera au respect de l'indépendance du processus participatif.

La *Conférence de consensus* est une forme de consultation performante dans le cas des problématiques techniques et sociales complexes et non consensuelles, voire conflictuelles.

Au-delà de la participation citoyenne, la *Conférence de consensus* engage un processus d'expertise qualifiée, indépendante et multidisciplinaire.

La décision finale reste à l'autorité légitime, mais les institutions ne peuvent ignorer les questionnements, les savoirs et les recommandations produits pendant la conférence, ni l'issue « consensuelle » du débat final.

Objectifs de la *Conférence de consensus* pour le village de Breil

La Conférence de consensus pour le village de Breil, qui se déroulera sur une année, a les objectifs suivants :

- **Identifier et qualifier le contexte physique et socio-économique** qui a abouti à l'état de dégradation actuel du village de Breil en général, et du secteur Brancion, en particulier ;
- **Dans ces domaines, engager les études nécessaires** à l'évaluation d'une stratégie pour une restauration durable du village, permettant sa revitalisation ;
- **Cerner les difficultés et les points de controverse** qui nécessitent un arbitrage éclairé et des moyens appropriés ;
- **Etablir une liste d'objectifs opérationnels** réalistes pour restaurer le village et le revitaliser,
- **Finaliser des recommandations pragmatiques**, définir une feuille de route pour les responsables de la programmation et de la mobilisation des moyens publics, et d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de solutions durables.

Acteurs partenaires de la *Conférence de consensus*

La conférence, s'articulera dans la durée autour de trois groupes, réunissant les représentants des institutions et de la population, ainsi que des experts dans les domaines requis, en charge de tâches distinctes. L'indépendance de chaque groupe sera garantie par la pluralité en leur sein.

- **Un Comité d'organisation**, responsable du déroulement de la *Conférence*, chargé de la coordination et du suivi des activités, de rassembler et de formuler les questions qui appellent des analyses et des réponses, jusqu'à la formulation des recommandations finales à l'intention des autorités exécutives. Les institutions publiques sont invitées à se faire représenter dans le comité, comme les différentes catégories d'intérêts de la population.
- **Un Collège d'experts indépendants** constitué par le Comité, couvrant les compétences requises, techniques, juridiques, économiques, sociales, scientifiques, etc. Le Collège étudiera les questions posées et leur contexte, puis produira des recommandations argumentées.
- **Un Jury d'audition qualifié**, également constitué par le Comité, externe aux intérêts en jeu, qui interviendra en fin de processus, pour entendre les questionnements du *Comité* et les recommandations du *Collège des experts*, solliciter des éclaircissements et des justifications complémentaires, et émettre un avis motivé sur les pré-conclusions du *Collège des experts*.

En outre, les réunions publiques mensuelles permettront l'implication des Breillois qui le souhaitent.

Contexte de la *Conférence de consensus*

Le manque d'expertise communal a favorisé les négligences, et aggravé l'impact de la crue du 2 octobre 2020. Les partenaires institutionnels de la commune pour la question du secteur Brancion¹, semblent avoir eux-mêmes été dépassés par la complexité du problème et n'ont pas accompli leur engagement formel de restaurer les sols et les bâtiments menacés à partir de 2016.

Depuis 40 ans au moins que le problème du secteur Brancion est identifié, et que par ailleurs des maisons à l'abandon se dégradent propageant des situations de péril, le coût et la technicité des solutions ont été démultipliés par l'aggravation des dommages, lésant économiquement et socialement les résidents permanents ou temporaires du village, et favorisant la paupérisation du village.

Les décisions stratégiques et opérationnelles pour l'avenir du village doivent enfin s'appuyer sur une approche volontaire, rationnelle, scientifique et transparente, afin de réduire les incertitudes, les décisions opportunistes, ainsi que l'attentisme laxiste, qui ont prévalu depuis des décennies.

Déroulement de la *Conférence de consensus* en 2022

Il est proposé à l'AG 2022 de l'ASPB, d'organiser la *Conférence de consensus* pour le village pendant l'année 2022.

Le *Comité d'organisation*, représentatif des intérêts en jeu, sera composé en janvier, en concertation entre le maire et le Conseil d'administration de l'ASPB. La liste de ses membres et sa mission seront actés pendant la réunion mensuelle de janvier (date décidée en AG). Il se dotera d'une méthodologie et d'un agenda appropriés aux objectifs et aux résultats recherchés dans les délais impartis. Il rendra compte de ses travaux, et des relations avec les experts, lors de chaque réunion publique mensuelle.

Les acteurs concernés et la population intéressée se réuniront donc formellement une fois par mois pour cadrer les objectifs, l'agenda exécutif de la *Conférence*, et vérifier sa bonne réalisation.

La *Conférence* sera organisée en étroite collaboration avec la municipalité, et il est proposé au maire d'accepter le titre de *Responsable de la conférence*, ce qui facilitera les demandes de financement public des études.

Le bénévolat de l'ASPB couvrira la logistique et le suivi opérationnel de l'organisation de la *Conférence* pendant toute la durée du processus. L'ASPB sera donc garante de la bonne organisation de la *Conférence*, de l'indépendance de l'ensemble des acteurs, et du recueil équitable de la parole de chacun, expert, administratif, politique, ou simple citoyen.

Une page spécifique sera créée sur le site internet de l'association pour mettre en ligne les documents validés par le *Comité*. En outre, toutes les activités seront annoncées sur la page « Actualités » de ce site, et relayées sur les réseaux sociaux les plus utilisés par les Breillois (pages ASPB à créer).

¹ Carf, Préfecture, Conseils départemental et régional avaient commencé à soutenir la commune en 2012.

Durée de la *Conférence de consensus*

La *Conférence de consensus* se déroulera sur une durée suffisante pour permettre la coordination des « nombreux » intervenants, ainsi que les études, sous l'impulsion du *Comité d'organisation*. Elle doit aussi s'inscrire dans la temporalité de la programmation des travaux plus ou moins urgents à mettre en œuvre :

- Mise en place échelonnée des trois collèges, de la méthodologie de concertation et de l'agenda des étapes de la *Conférence*, de la collecte et de la diffusion et des connaissances disponibles ;
- Organisation et coordination de l'étude pluridisciplinaire du contexte global et local du village, par les experts des différents domaines requis ;
- Organisation des présentations d'étapes à la population (mise en ligne des documents d'étapes et invitations aux réunions d'information), afin de questionner et orienter les experts vers des informations importantes non encore identifiées et/ou non prises en compte ;
- Mise en forme du recueil préliminaire des expertises et recommandations, diffusion au jury d'audition et à la population ;
- Organisation et animation du jury d'audition chargé de vérifier la légalité et la pertinence des recommandations ; recueil de ses avis et des recommandations (consensuels ou non) sur les propositions préliminaires des experts ;
- Vérification des analyses et recommandations finalisées les experts, suite aux avis du Jury ;
- Mise en forme par le Comité d'organisation, du cahier des charges issu de la *Conférence*, et transmission officielle des résultats au Conseil municipal pour avis, et pour orientation des stratégies communales relatives au village.

Dans le cas du village de Breil-sur-Roya la durée d'une année, avec lancement de la *Conférence* en janvier 2022 semble réaliste, à condition qu'un agenda soutenu soit défini et respecté par les partenaires, sous la dynamique du Conseil de l'ASPB, soutenu par le maire.

Par la suite, l'ASPB assurera le suivi du programme d'action de l'autorité communale, de la Carf, de l'Etat et des collectivités départementale et régionale partenaires, pour informer la population.

Les travaux de sauvegarde, de mise en sécurité et d'indemnisation des sinistrés qui ne compromettent pas une programmation globale issue de la *Conférence*, pourront évidemment être engagés sans attendre. Toutefois, le Comité d'organisation se réservera le droit de solliciter et diffuser des avis d'experts sur leur pertinence, comme il le fera sur les autres questions posées.

Synergies avec le programme *Petites villes de demain*

La municipalité de Breil a obtenu que la commune (dans son ensemble) bénéficie de la logistique et du soutien financier du programme national *Petites villes de demain, 2010-2026*. Ce programme vise l'ensemble de la commune, et son rôle dans la vallée. Il sera animé par la Carf.

La *Conférence de consensus* peut intégrer ce programme, en produisant une aide décisionnelle objective et qualifiée sur la problématique spécifique du village.

Le cadrage national du programme est le suivant (résumé).

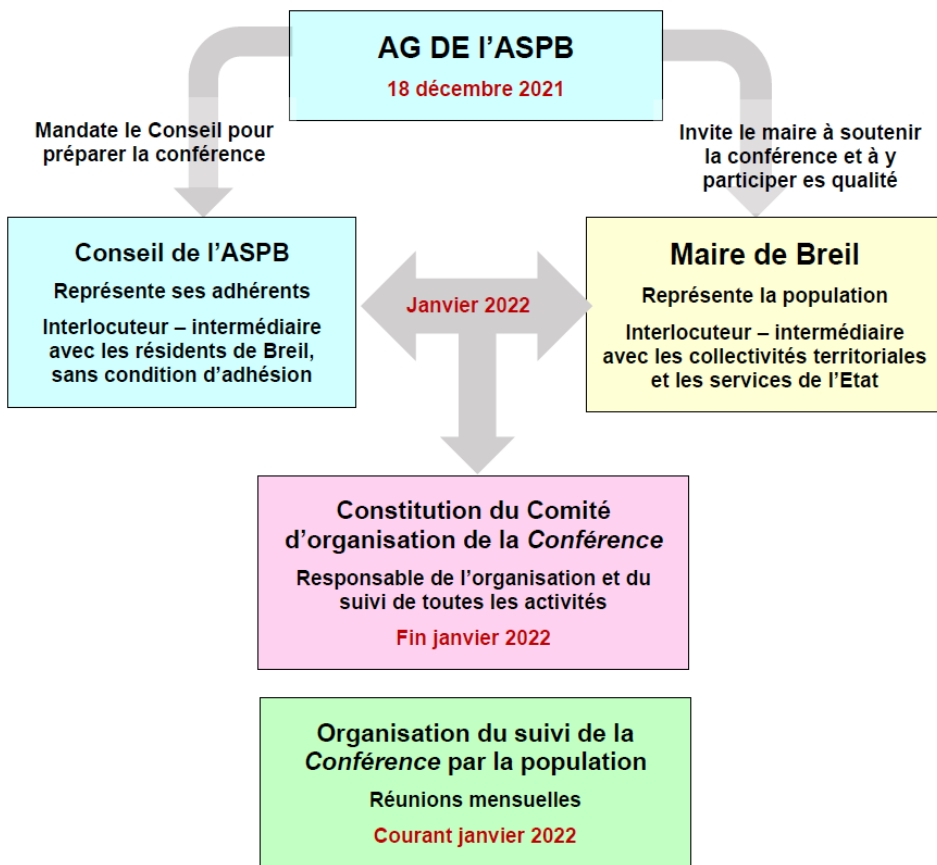
Trois « piliers logistiques » :

- Soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire : renforcement des équipes, et apport d'expertises externes.
- Financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.
- Accès au réseau du *Club Petites villes de demain*, pour favoriser le partage d'expériences.

Cinq objectifs guidant l'action de l'État :

- L'État n'impose pas sa vision : il se met en situation d'accompagner au mieux la stratégie globale et multithématique définie par la collectivité.
- Apporter une réponse sur-mesure : une réponse aux problèmes rencontrés par chaque territoire.
- Mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention.
- Combiner approche nationale et locale. L'État tient compte de ce qui existe déjà.
- Se donner du temps. Six ans à compter du renouvellement municipal.

Organigramme proposé pour le lancement la *Conférence de Consensus*



Organigramme proposé pour le fonctionnement la *Conférence de Consensus* (proposition à finaliser en janvier)

